
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022
Régulièrement convoqué le 02 décembre 2022

Le 12 décembre 2022 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

Présents (es) : Mme Marie-Christine MAGNANON, Mme Ghislaine SAVIN, M. Laurent CHAUVEAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, Mme Sylvie VERCHÈRE, Mme Pauline CABANE : Adjoints au Maire. M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT (arrivée à la 102), Mme Florence VINENT, M. Vincent PERROUX, M. Karim OUMEDDOUR, M. Nicolas DELOLY, M. Jean-Frédéric FABERT, M. Christophe ROISSAC, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET (arrivée à la 102), M. Laurent MILAZZO, M. Laurent LANFRAY, Mme Françoise CAPMAL, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

Pouvoirs : M. Éric PHÉLIPPEAU (pouvoir Mme Emeline MEHUKAJ), M. Chérif HEROUM (pouvoir M. Jacques ROCCI), Mme Danièle JALAT (pouvoir Mme Marie-Christine MAGNANON), Mme Vanessa VIAU (pouvoir M. Cyril MANIN), Mme Sandrine MAGNETTE (pouvoir Mme Florence VINENT), M. Julien DECORTE (pouvoir M. Vincent PERROUX), Mme Aurore DESRAYAUD (pouvoir M. Christophe ROISSAC)

Absent(e)s ou excusé(e)s : M. Jérôme BEAUTHÉAC, Mme Chloé PALAYRET-CARILLION, M. Dorian PLUMEL, Mme Demet YEDILI, M. François COUTOS-THEVENOT

Secrétaire de Séance : M. Christophe ROISSAC

6.00 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES – EXERCICE 2023

Monsieur Cyril MANIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

La ville de Montélimar soutient les activités des associations qui participent, aux côtés des services publics, à l'animation et aux missions d'intérêt général de la Ville.

Afin de contribuer aux frais de gestion courante des associations scolaires ayant formulé une demande de subvention pour l'année 2023, la Ville de Montélimar souhaite leur attribuer des subventions de fonctionnement, selon le tableau ci-après :

	Montant de la subvention de fonctionnement demandée	Montant de la subvention de fonctionnement proposée
ENFANTS DU BOUQUET	1 320 €	1 320 €
ENFANTS DU FAUBOURG SAINT JAMES	660 €	660 €
GENTILS COQUELICOTS	550 €	550 €
MARGERIE ENVOL	1 430 €	1 430 €
NOCAZERAIE	880 €	880 €
OCCE MATERNELLE SARDA	440 €	440 €
PETITS GONDOLIERS	330 €	330 €
PRACOMTALOCHE	1 320 €	1320 €
PREMIERS PAS	440 €	440 €
USEP GRANGENEUVE	1 320 €	1320 €
USEP JOLIOT CURIE	550 €	550 €
USEP LA GONDOLE	770 €	770 €
USEP LES ALLEES (ELEMENTAIRE)	1 540 €	1 540 €
USEP LES CHAMPS	880 €	880 €
USEP LES GREZES	1 100 €	1 100 €
USEP MARGERIE	660 €	660 €
USEP MAUBEC	1 210 €	1 210 €
USEP SARDA	880 €	880 €
Montant total	16280 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu les conventions d'objectifs et de moyens conclues avec les associations percevant plus de dix-sept mille euros (17 000 €) de subvention par an,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

(Ne prend pas part au vote pour l'associations au sein de laquelle il est investi Monsieur Christophe ROISSAC - Margerie Envol)

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions susvisées d'un montant de seize mille deux cent quatre-vingt euros (16 280 €),

- **D'AUTORISER** leur versement, étant entendu que les crédits nécessaires pour l'attribution de ces subventions sont prévus au budget primitif 2023, compte 6574,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

Suivent les signatures.

POUR EXPEDITION CONFORME

Fait en Mairie, le 13 décembre 2022

Le Maire,
Julien CORNILLET



Le secrétaire de séance
Christophe ROISSAC